

# État du doré jaune et nouvelles modalités de pêche aux dorés dans le fleuve Saint-Laurent

## CONTEXTE

Afin d'améliorer l'état des populations de dorés jaunes à l'échelle provinciale, un plan de gestion a été mis en place en 2011. Dans le fleuve Saint-Laurent, la principale mesure adoptée a été l'instauration d'une gamme de tailles exploitables de 37 à 53 cm, obligeant la remise à l'eau des poissons plus petits que 37 cm ou plus grands que 53 cm. Cette mesure visait à augmenter l'abondance des reproducteurs, à favoriser le renouvellement des populations et à améliorer la qualité de la pêche. Cette fiche présente un bilan de l'état du doré jaune dans le fleuve Saint-Laurent et résume les principales modifications réglementaires applicables à la pêche récréative au doré jaune et au doré noir.

## MÉTHODE DE SUIVI DES POPULATIONS

Les données utilisées pour statuer sur l'état des populations de dorés jaunes et de dorés noirs dans le fleuve Saint-Laurent proviennent des pêches expérimentales du Réseau de suivi ichtyologique (RSI) dirigé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (figure 1).

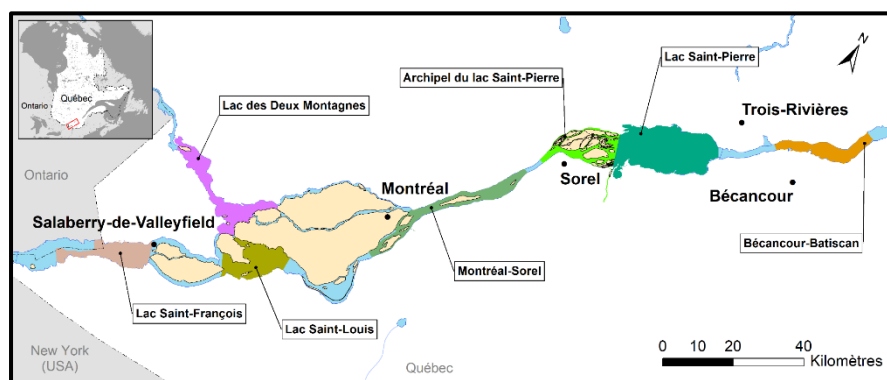


Figure 1. Carte des secteurs du RSI.

## ÉTAT PRÉOCCUPANT DES POPULATIONS

- ✓ La pression de pêche sur les populations de dorés jaunes et de dorés noirs est actuellement très forte et a augmenté au cours des dernières décennies, notamment au lac Saint-Pierre. Ces deux espèces sont les plus pêchées dans le fleuve (environ 740 000 jours-pêche annuellement).
- ✓ Certains objectifs du plan de gestion instauré en 2011 n'ont pas été atteints pour le fleuve. Le potentiel reproducteur (abondance des femelles matures) du doré jaune ne s'est pas amélioré avec l'implantation de la gamme de tailles exploitables et une baisse de l'abondance des grands dorés dont la taille est supérieure à 53 cm a été observée (figure 2).
- ✓ La croissance des dorés jaunes femelles a fortement diminué dans plusieurs secteurs (figure 3). En raison de cette baisse de croissance, au lac Saint-Pierre, elles demeurent vulnérables à la pêche pendant deux années de plus qu'au moment de l'instauration du plan de gestion en 2011 (figure 4). Les causes de cette baisse de croissance sont pour l'instant inconnues.

## AUTRES ENJEUX

- ✓ La date d'ouverture de la pêche aux dorés est mal adaptée à la biologie du doré noir, car cette espèce n'a pas terminé de se reproduire au moment de l'ouverture de la pêche en mai (Paquin et collab., 2023). Cette situation place l'espèce à risque.
- ✓ En raison des changements climatiques, la pêche aux dorés est maintenant possible en embarcation durant la période hivernale, ce qui engendre une pression de pêche supplémentaire.

**Référence à citer :** PARADIS, Y., S. BERNATCHEZ, P. BRODEUR, D. HATIN et M. GAUDET-BOULAY (2026). État du doré jaune et nouvelles modalités de pêche aux dorés dans le fleuve Saint-Laurent. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, 2 p.

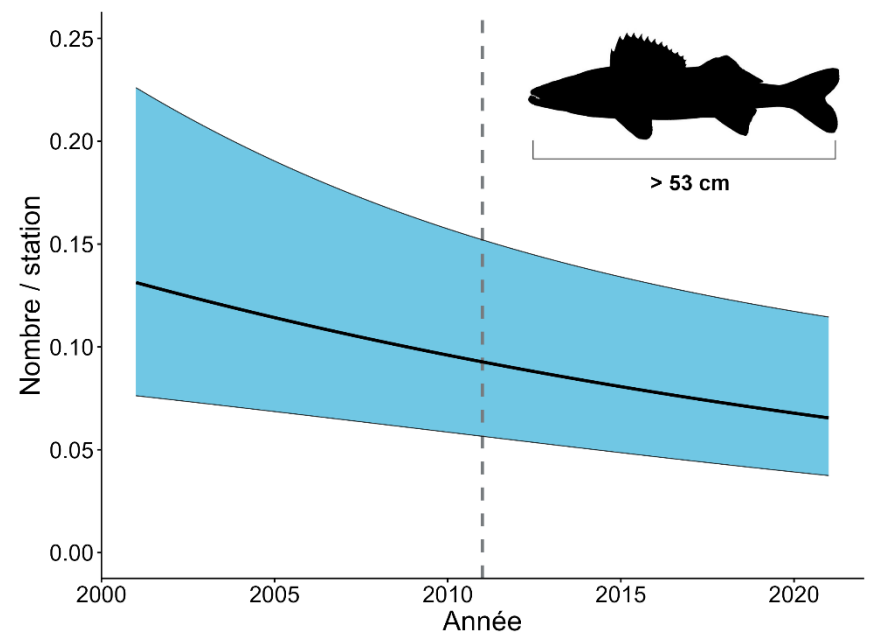


Figure 2. Abondance des dorés jaunes d'une taille supérieure à 53 cm dans le fleuve Saint-Laurent entre 2002 et 2021. La ligne pointillée représente l'année de mise en place de la gamme de tailles exploitables 37-53 cm (adaptation de Mainguy et collab., 2025).

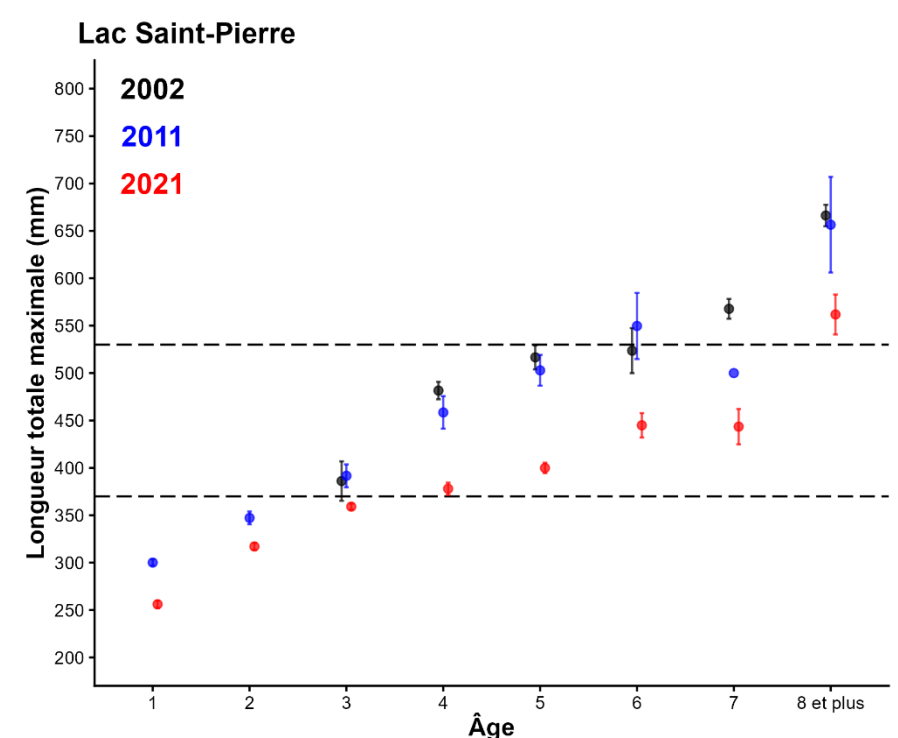
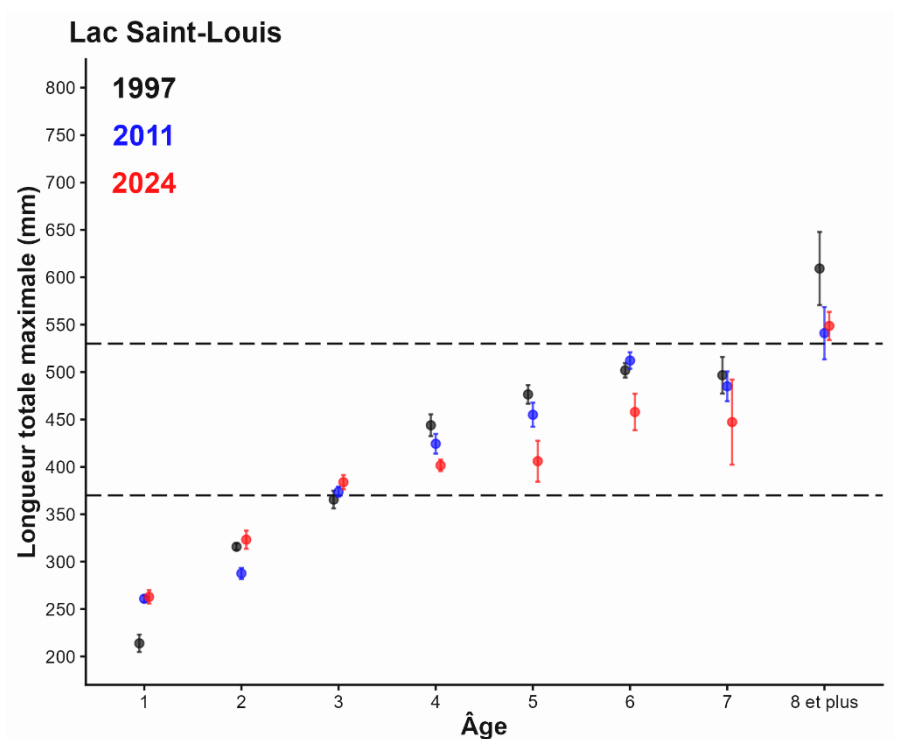
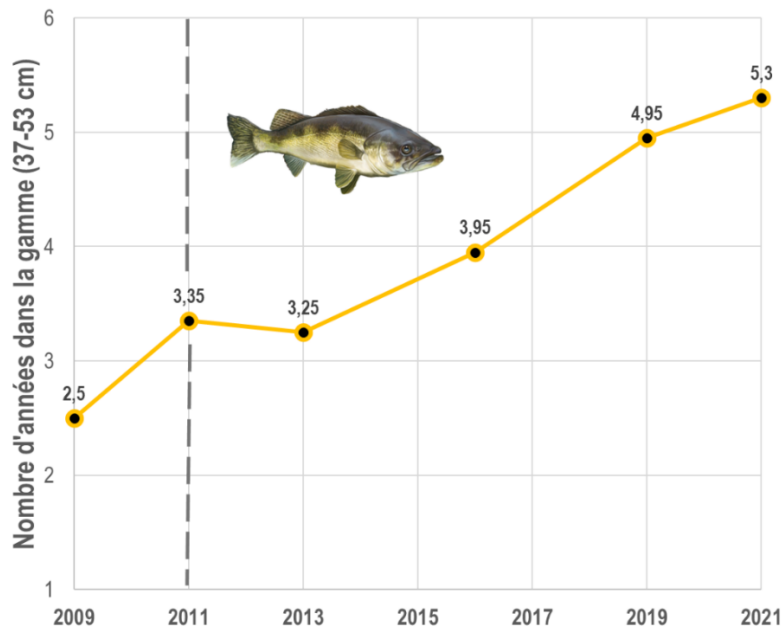


Figure 3. Évolution de la taille moyenne ( $\pm$  erreur type) selon l'âge des dorés jaunes femelles au lac Saint-Louis et au lac Saint-Pierre. Les lignes pointillées représentent les limites de la gamme de tailles exploitables 37-53 cm instaurée en 2011.



**Figure 4.** Évolution du nombre d'années passées par les dorés jaunes femelles dans la gamme de tailles exploitables de 37-53 cm au lac Saint-Pierre.

## ÉVALUATION DES SCÉNARIOS DE GESTION

Afin de déterminer les modalités de gestion les plus pertinentes pour le doré jaune, différents scénarios ont été simulés à partir de données biologiques et d'exploitation provenant du fleuve Saint-Laurent (tableau 1). Les résultats indiquent que le prélèvement par la pêche doit être réduit pour permettre de rétablir le potentiel reproducteur à long terme. Le scénario le plus performant consistait à réduire la limite de prise à 2 dorés et à la combiner à une fermeture de la pêche automnale d'octobre à décembre. Cette option a toutefois été jugée trop restrictive. Le compromis privilégié consiste à maintenir la gamme de tailles exploitables de 37 à 53 cm, à réduire la limite de prise à 2 dorés jaunes et à instaurer une fermeture de la pêche aux dorés jaunes et noirs en novembre et en décembre dans l'ensemble des secteurs. La limite de 2 dorés jaunes offre des gains deux fois plus élevés qu'une limite maximale de 3 dorés jaunes et permet d'atteindre, lorsqu'elle est combinée à une fermeture de la pêche en novembre et décembre, un potentiel reproducteur très proche du seuil sécuritaire. Rappelons qu'une fermeture automnale est déjà en vigueur dans l'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre (AFCLSP).

**Tableau 1.** Efficacité de différents scénarios de gestion pour les populations de dorés jaunes du fleuve Saint-Laurent. Les modalités sont classées par ordre décroissant de performance.

Scénario #	Borne de la gamme		Nbr maximal de jaune	Pêche automnale			Potentiel reproducteur attendu
	Min (cm)	Max (cm)		Oct.	Nov.	Déc.	
1	37	53	2	⊘	⊘	⊘	Sécuritaire
2	37	53	3	⊘	⊘	⊘	✓
3	37	50	2	●	⊘	⊘	> Seuil minimum
<b>Nouvelle modalité</b>	37	53	2	●	⊘	⊘	⚠
5	37	47	2	●	⊘	⊘	
6	37	53	3	●	⊘	⊘	
7	37	50	3	●	⊘	⊘	< Seuil minimum
8	37	47	3	●	⊘	⊘	⊘
<b>Ancienne modalité au lac Saint-Pierre</b>	37	53	6	●	⊘	⊘	
10	40	50	2	●	⊘	⊘	Critique
11	40	53	2	●	⊘	⊘	✗
12	40	50	3	●	⊘	⊘	
13	40	53	3	●	⊘	⊘	

Sur la base de ces résultats et à la suite de consultations et d'un sondage auprès des pêcheurs, le Ministère a retenu une série de modifications réglementaires visant à réduire la récolte de dorés jaunes.

## SCÉNARIOS DE GESTION RETENUS

- ✓ Conserver la gamme de tailles exploitables de 37-53 cm.
- ✓ Instaurer une limite de prise quotidienne et de possession de 6 dorés en tout, dont un maximum de 2 dorés jaunes.
- ✓ Fermer la pêche aux deux espèces de doré en novembre et en décembre dans tous les secteurs.
- ✓ Décaler l'ouverture de la pêche au doré noir pour la fixer au 1<sup>er</sup> juin pour protéger l'espèce en période de reproduction.
- ✓ Fermer la pêche hivernale à partir du 16 mars afin d'éviter l'augmentation de la pression de pêche en embarcation en période hivernale.

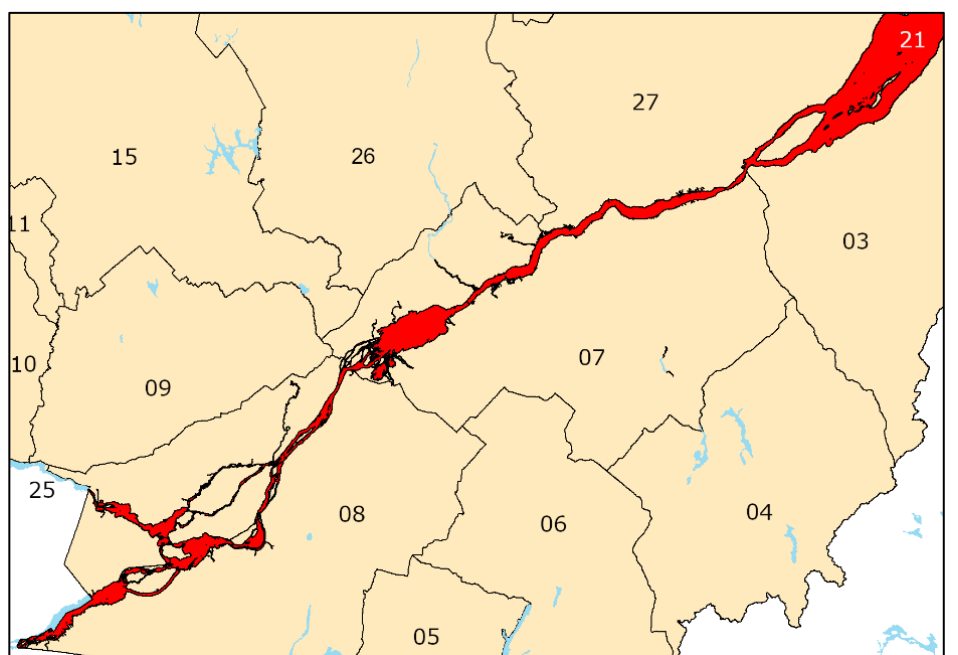
## NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES

Ces nouvelles modalités entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2026 (tableau 2) dans les eaux du fleuve Saint-Laurent (y compris le lac des Deux Montagnes) et de ses principaux tributaires (figure 5).

**Tableau 2.** Changements réglementaires pour la pêche aux dorés dans le fleuve Saint-Laurent.

Modalité	Ancienne réglementation	Réglementation en vigueur au 1 <sup>er</sup> avril 2026
<b>Gamme de tailles exploitables</b>	37-53 cm (doré jaune seulement)	Aucun changement
<b>Limite de prise</b>	6 dorés en tout	<b>Du 10 au 31 mai :</b> 2 dorés jaunes <b>Du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre et du 20 décembre au 15 mars :</b> 6 dorés, dont un maximum de 2 dorés jaunes
<b>Date d'ouverture</b>	2 <sup>e</sup> vendredi de mai (zones 7 et 8), toute l'année (zone 21)	<b>Doré jaune : 10 mai</b> <b>Doré noir : 1<sup>er</sup> juin</b>
<b>Pêche automnale</b>	Fermeture de la pêche à toutes les espèces en novembre et en décembre (AFCLSP seulement)	<b>Fermeture nov. et déc.</b> (dorés jaunes et noirs)*
<b>Pêche hivernale</b>	Jusqu'au 31 mars (zones 7 et 8)	<b>Fermeture à partir du 16 mars</b>

\*À noter que dans l'AFCLSP, la pêche à toutes les espèces demeurera fermée en novembre et en décembre.



**Figure 5.** Zone d'application de la nouvelle réglementation sur le doré jaune et le doré noir dans le fleuve Saint-Laurent.

## BÉNÉFICES ATTENDUS

Les bénéfices attendus des modifications réglementaires sont les suivants :

- ✓ Réduction de la récolte de doré jaune de l'ordre de 30 %;
- ✓ Réduction de la récolte de doré noir de l'ordre de 20 %;
- ✓ Amélioration du potentiel reproducteur chez les deux espèces.

Le taux de survie à la remise à l'eau des dorés est élevé si de [bonnes pratiques sont adoptées](#). Rappelons que la pêche en eau profonde peut engendrer des symptômes de barotraumatisme (ex. : gonflement de la vessie natatoire) et une mortalité accrue chez les poissons remis à l'eau. Il est déconseillé de pêcher en eau profonde si on prévoit pratiquer la remise à l'eau, particulièrement pendant la période de reproduction du doré noir, soit avant le 1<sup>er</sup> juin.

## RÉFÉRENCES

Mainguy, J., Paradis, Y. et Moral, R.d.A. (2025), [Limited Demographic Effects One Decade After Implementation of a Harvest-Slot Length Limit for Walleye \(\*Sander vitreus\*\) in the St. Lawrence River, Québec, Canada](#). Fish Manag Ecol, 32: 388-400.

Paquin, É. et P. Brodeur (2023). [Chronologie de la reproduction du doré noir du lac Saint-Pierre de 2005 à 2022](#). Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, iv + 11 p. et annexes.